CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E87311** **VALABLE JUSQU'AU** **24/11/2026**

ÉDITÉ LE **08/11/2025**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2005
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 31/12/2015
Capital : 110 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC bayonne 484523915RC64

Siret : **484 523 915 00011**
Code NACE : 4391A
Numéro caisse de congés payés : 7155008-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 232139140009

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 232139140009

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : **BARAT CHARPENTE**

2055 ROUTE DE SAINT-PALAIS
64120 ILHARRE

Téléphone : 05 59 65 82 42 **Fax :**
Portable : 06 83 88 74 02

Site Internet :
E-mail : barat.charpente@orange.fr

Responsabilité légale :
BARAT MURIELLE CO-GÉRANTE / BARAT NICOLAS CO-GÉRANT

Effectif moyen : 13 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée) Mention RGE	17/11/2022
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	02/02/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	02/02/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	03/10/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	02/02/2023
o Fenêtres de toit	02/02/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	02/02/2023
o Isolation des combles perdus	03/10/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.